

DELIBERATION DU BUREAU
2021 n°21
EAU - ASSAINISSEMENT

Le Bureau communautaire s'est réuni le 24 juin 2021, sur convocation du Président envoyée le 18 juin 2021.

Présents(es) : F. Chartreux, A. Harmand, L. Guyot, C. Sauvage, JP Couteau, P. Monaldeschi, E. Payeur, O. Heyob, R. Sillaire, JL Starosse, JL Claudon, R. Arnould, M. Gueguen, E. Poirson

Excusés : D. Picard, J. Bocanegra, X. Colin

BU2021-21- FINANCES (7.10) – AVENANT A LA CONVENTION DE FACTURATION ET REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU TOULOUS SUD (SMETS)

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux du Toulous Sud (SMETS), dont le périmètre n'est pas inclus dans celui de la Communauté de Communes Terres Toulouises, a été maintenu et qu'il est apparu opportun - afin de ne pas multiplier les interlocuteurs pour les usagers du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif - que la facturation de la part assainissement soit réalisée par le SMETS pour le compte de la CC2T, en bonne coordination, pour les des abonnés de Biqueuley, Charmes-la-Côte, Choloy-Ménillot, Domgermain, Gye et Pierre-la-Treiche, tel que défini par convention mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021,

Considérant la demande formulée par le syndicat de bénéficier d'une rémunération pour ce service rendu à un tarif de 0,5 €/facture réalisée,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation le 25 mai 2021,

Vu la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière de conclusion de conventions de mise à disposition de personnel ou de mutualisation de services avec les communes membres, les autres collectivités et établissements publics partenaires,

En conséquence, le Bureau est invité à :

- **Valider le principe d'une rémunération à hauteur de 0,5 € / facture produite par le Syndicat Mixte des Eaux du Toulous Sud pour le compte de la Communauté de Communes Terres Toulouises,**
- **Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de facturation à intervenir avec le Syndicat Mixte des Eaux du Toulous Sud, ainsi que tout document utile.**

Délibération adoptée à l'unanimité.